



SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2023

A) ADMINISTRATION GENERALE

1. Création de postes à temps complet
2. Création de postes à temps non complet
3. Désignation des représentants de la commune pour siéger à la commission « Transition numérique » de l'Agglomération d'Agen

B) FINANCES

4. Débat d'Orientation Budgétaire - Année 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le vingt-huit février à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Rémi CONSTANS**, Maire

PRESENTS : M. PILLIAUDIN - Mme BARATTO - M. RAYMOND - Mme BARENNE - M. VALIERE - Mme DELBOSC - M. AURENSAN - Mme CONTOU-DUFRENNE - M. PEYRET - M. GENDRE - Mme MERESSE - Mme CROSETTA - M. SAINT-PIERRE - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA

POUVOIRS : M. TUFFERY donne pouvoir à M. VALIERE
M. LAGARDE donne pouvoir à M. PILLIAUDIN
Mme SCHMIDT donne pouvoir à Mme DELBOSC
Mme LONGO donne pouvoir à M. PEYRET
M. LESPES donne pouvoir à M. CONSTANS
Mme TEXIER donne pouvoir à Mme BARENNE

ABSENTES EXCUSEES : Mme VIGNERON - Mme MONESTES

ABSENTS : Mme DUPIEU - M. GARGAT

Le secrétariat a été assuré par : Mme Maryse CROSETTA

Membres en exercice	27	Nombre suffrages exprimés	23
Membres présents	17	Abstentions	0
Membres absents	4	Votes pour	23
Nombre de pouvoirs	6		

Date convocation : 22 Février 2023

OBJET : CREATION DE POSTES A TEMPS COMPLET
N°23-001

Thierry PILLIAUDIN, 1^{er} adjoint

EXPOSE QUE

Le restaurant scolaire a vu partir à la retraite deux agents : le responsable – agent de maîtrise principal et une cuisinière – adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Les grades détenus par ces agents correspondaient à un déroulement de carrière.

Ces postes laissés vacants doivent être pourvus et il est proposé de créer deux postes d'Adjoint Technique (1^{er} grade de la filière technique).

PRECISE QUE

Le tableau des effectifs serait donc établi comme suit :

POSTE A CRÉER	OBJET	POSTE A SUPPRIMER	OBJET
ADJOINT TECHNIQUE	RECRUTEMENT	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	DEPART RETRAITE
ADJOINT TECHNIQUE	RECRUTEMENT	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	DEPART RETRAITE

La commission Administration Générale et Associations dans sa séance du 22 février 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité.

PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

* de créer 2 postes d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023

le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
et à l'unanimité

DECIDE

* de créer 2 postes d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2023

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Le Maire,
Conseiller Départemental
du Canton le Sud-Est Agenais



Rémi CONSTANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le vingt-huit février à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Rémi CONSTANS**, Maire

PRESENTS : M. PILLIAUDIN - Mme BARATTO - M. RAYMOND - Mme BARENNES - M. VALIERE - Mme DELBOSC - M. AURENSAN - Mme CONTOU-DUFRENNE - M. PEYRET - M. GENDRE - Mme MERESSE - Mme CROSETTA - M. SAINT-PIERRE - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA

POUVOIRS : M. TUFFERY donne pouvoir à M. VALIERE
M. LAGARDE donne pouvoir à M. PILLIAUDIN
Mme SCHMIDT donne pouvoir à Mme DELBOSC
Mme LONGO donne pouvoir à M. PEYRET
M. LESPES donne pouvoir à M. CONSTANS
Mme TEXIER donne pouvoir à Mme BARENNES

ABSENTES EXCUSEES : Mme VIGNERON - Mme MONESTES

ABSENTS : Mme DUPIEU - M. GARGAT

Le secrétariat a été assuré par : Mme Maryse CROSETTA

Membres en exercice	27	Nombre suffrages exprimés	23
Membres présents	17	Abstentions	0
Membres absents	4	Votes pour	23
Nombre de pouvoirs	6		

Date convocation : 22 Février 2023

OBJET : CREATION DE POSTES A TEMPS NON COMPLET
N°23-002

Thierry PILLIAUDIN, 1^{er} adjoint

EXPOSE QUE

Depuis le départ de la collectivité de deux agents, le service Enfance Jeunesse fait appel à des contractuels de façon ponctuelle pour l'organisation des temps de vacances mais doit combler ce déficit en personnel pour le reste de l'année.

PRECISE QUE

Le service Enfance Jeunesse a établi que le besoin portait sur :

- 1 poste d'adjoint d'animation sur 28 heures par semaine
- 1 poste d'adjoint d'animation sur 30 heures par semaine

AR Prefecture

047-214701450-20230228-002CREPOSTENONC-DE
Reçu le 02/03/2023

La commission Administration Générale et Associations dans sa séance du 22 février 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité.

PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- * de créer un 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28 heures par semaine
- * de créer un 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 30 heures par semaine
- * de dire que ces créations de poste seront effectives à compter du 1^{er} mars 2023

le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
et à l'unanimité

DECIDE

- * de créer un 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28 heures par semaine
- * de créer un 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 30 heures par semaine
- * de dire que ces créations de poste seront effectives à compter du 1^{er} mars 2023

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Le Maire,
Conseiller Départemental
du Canton le Sud-Est Agenais



Rémi CONSTANS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le vingt-huit février à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Rémi CONSTANS**, Maire

PRESENTS : M. PILLIAUDIN - Mme BARATTO - M. RAYMOND - Mme BARENNES - M. VALIERE - Mme DELBOSC - M. AURENSAN - Mme CONTOU-DUFRENNE - M. PEYRET - M. GENDRE - Mme MERESSE - Mme CROSETTA - M. SAINT-PIERRE - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA

POUVOIRS : M. TUFFERY donne pouvoir à M. VALIERE
M. LAGARDE donne pouvoir à M. PILLIAUDIN
Mme SCHMIDT donne pouvoir à Mme DELBOSC
Mme LONGO donne pouvoir à M. PEYRET
M. LESPES donne pouvoir à M. CONSTANS
Mme TEXIER donne pouvoir à Mme BARENNES

ABSENTES EXCUSEES : Mme VIGNERON - Mme MONESTES

ABSENTS : Mme DUPIEU - M. GARGAT

Le secrétariat a été assuré par : Mme Maryse CROSETTA

Membres en exercice	27	Nombre suffrages exprimés	23
Membres présents	17	Abstentions	0
Membres absents	4	Votes pour	23
Nombre de pouvoirs	6		

Date convocation : 22 Février 2023

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR SIEGER A LA COMMISSION
«TRANSITION NUMERIQUE » DE L'AGGLOMERATION D'AGEN
N°23-003

Thierry PILLIAUDIN, 1^{er} adjoint

EXPOSE QUE

Lors du Conseil d'Agglomération du 24 novembre 2022, une commission « transition numérique » a été créée. Il convient donc de désigner un membre titulaire ainsi qu'un membre suppléant pour représenter la commune de Layrac au sein de cette instance.

PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

* de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission « transition numérique »

le Conseil Municipal
après en avoir délibéré
et à l'unanimité

AR Prefecture

047-214701450-20230228-003DESCOMTRANNU-DE
Reçu le 02/03/2023

DECIDE

* de désigner :

- Monsieur Thierry PILLIAUDIN membre titulaire
- Madame Sandra CONTOU-DUFRENE membre suppléant

à la commission « transition numérique » de l'Agglomération d'Agen

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Le Maire,
Conseiller Départemental
du Canton le Sud-Est Agenais



Rémi CONSTANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le vingt-huit février à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Rémi CONSTANS**, Maire

PRESENTS : M. PILLIAUDIN - Mme BARATTO - M. RAYMOND - Mme BARENNE - M. VALIERE - Mme DELBOSC - M. AURENSAN - Mme CONTOU-DUFRENNE - M. PEYRET - M. GENDRE - Mme MERESSE - Mme CROSETTA - M. SAINT-PIERRE - M. GARAYOA - Mme LASGLEYZES - M. BARADA

POUVOIRS : M. TUFFERY donne pouvoir à M. VALIERE
M. LAGARDE donne pouvoir à M. PILLIAUDIN
Mme SCHMIDT donne pouvoir à Mme DELBOSC
Mme LONGO donne pouvoir à M. PEYRET
M. LESPEL donne pouvoir à M. CONSTANS
Mme TEXIER donne pouvoir à Mme BARENNE

ABSENTES EXCUSEES : Mme VIGNERON - Mme MONESTES

ABSENTS : Mme DUPIEU - M. GARGAT

Le secrétariat a été assuré par : Mme Maryse CROSETTA

Membres en exercice	27
Membres présents	17
Membres absents	4
Nombre de pouvoirs	6

Date convocation : 22 Février 2023

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2023
N°23-004

Monsieur Claude RAYMOND, 3^{ème} adjoint

EXPOSE QUE

* la tenue du Rapport sur les Orientations Budgétaires (R.O.B.) est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants. Une délibération sur le budget non précédée de ce rapport est entachée d'illégalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Ce débat doit permettre aux membres du Conseil Municipal d'être informés et de se prononcer sur les tendances de l'évolution des dépenses et des recettes budgétaires.

le Conseil Municipal

- a débattu des Orientations Budgétaires 2023 présentées et prend acte de la tenue du débat

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits

Le Maire,
Conseiller Départemental
du Canton le Sud-Est Agenais



Rémi CONSTANS



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023



SOMMAIRE**Préambule**

1^{ère} PARTIE : LE CADRE DE L'ELABORATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023	5
1. Le contexte national	5
2. Les mesures gouvernementales et législatives au profit des collectivités locales	6
2^{ème} PARTIE : L'EXECUTION DU BUDGET 2022 AU REGARD DES EXERCICES PASSES	6
1. Les recettes de fonctionnement	6
1.1 Des recettes de fonctionnement en progression mesurée	6
1.2 L'évolution de la DGF conforme aux prévisions	6
1.3 Un produit fiscal en progression certaine	7
2. Des dépenses de fonctionnement stables	8
2.1 Des charges à caractère général en recul	9
2.2 Les charges de personnel	9
2.2.1 Des effectifs en baisse	9
2.2.2 Evolution des dépenses de personnel	10
2.2.3 L'indisponibilité des fonctionnaires	10
2.3 Vue d'ensemble des charges de personnel	11
2.4 Répartition et évolution des dépenses de fonctionnement	12
3. L'exécution de la section d'investissement	12
3^{ème} PARTIE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA PERIODE 2023-2026	13
1. Les hypothèses retenues	13
2. Le produit fiscal attendu	14
2.2.1 La fiscalité directe	14
2.2.2 Les versements de l'Agglomération d'Agen	15
3. Les concours financiers de l'Etat	15
3.1 La Dotation Globale de Fonctionnement	15
3.2 Les compensations fiscales	15
4. Vue d'ensemble des recettes déterminées	15
5. Prévision d'évolution de la masse salariale de 2023 à 2026	16
6. Vue d'ensemble des dépenses positionnées sur la période 2023-2026	17
7. Détermination des épargnes projetées	17

4ème partie : LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT	18
1. Les investissements courants	18
2. Les projets	18
3. Les recettes attendues	19
4. Le besoin de financement	20
5ème partie : EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE	20
1. Profil de l'emprunt projeté	20
2. Une capacité de désendettement identique au DOB 2022	20
ANNEXES	22

PREAMBULE

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du Code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat peut également jouer un rôle important en direction des habitants.

Ce débat qui doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une discussion à l'issue de laquelle le Conseil Municipal prend acte de sa tenue sous forme d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) ne donne pas lieu à un vote. Il a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget et au maire d'apporter d'éventuelles modifications conformes aux souhaits exprimés par les conseillers municipaux avant la séance du conseil relative à l'adoption définitive du budget.

Formalité substantielle de la procédure budgétaire, le DOB permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, de présenter une situation financière de l'exercice écoulé, de mettre en lumière certains éléments bilanciers rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le rapport d'orientation budgétaire vise à projeter les grands équilibres financiers de la commune que ce soit en fonctionnement pour fournir au quotidien le service public à la population ou en investissement pour mener à bien le contrat municipal tout en assurant les investissements courants attendus pour la préservation de notre patrimoine. Les projections sont définies de manière à ne pas dégrader les comptes de la commune à l'horizon 2026.

Le présent Rapport d'Orientation budgétaire comporte cinq parties : le cadre de l'élaboration du Débat d'Orientation Budgétaire, l'exécution du budget 2022 au regard des exercices passés, les orientations budgétaires pour la période 2023-2026, le programme d'investissement et l'évolution des indicateurs financiers de la collectivité avec l'intégration de la construction du complexe municipal sportif et associatif.

1^{ère} PARTIE : LE CADRE DE L'ELABORATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**1- Le contexte national**

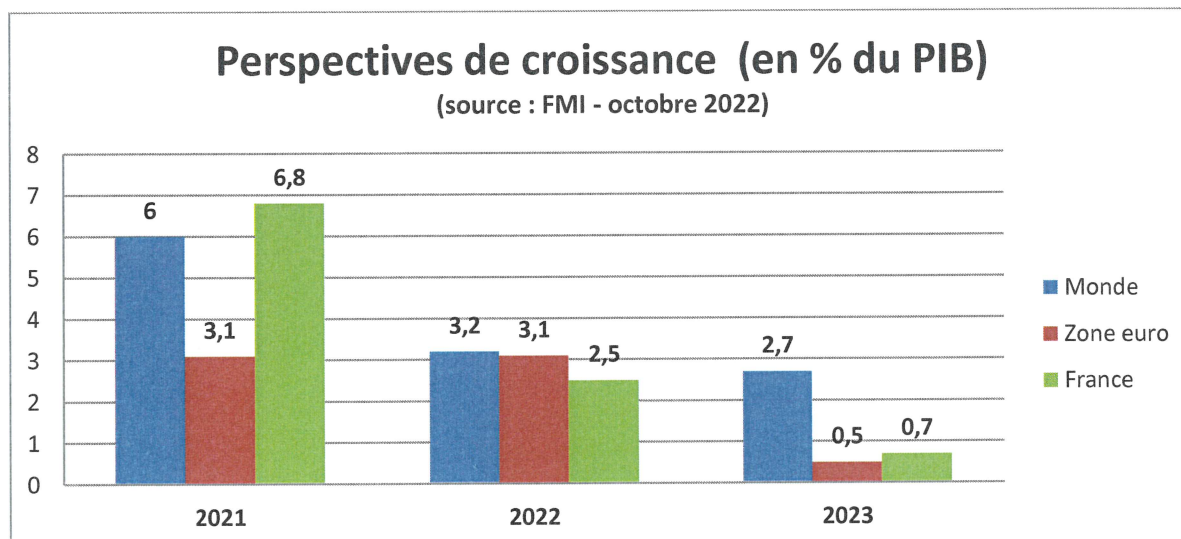
Les principaux chiffres nationaux dans le PLF 2023 :

La prévision de croissance du PIB est estimée à 2,7% pour 2022 et à 1,0% pour 2023. L'acquis de croissance du PIB à septembre 2022 est de 2,5%, et le Gouvernement estime que le marché du travail continuant d'être dynamique et les indicateurs conjoncturels restant bien orientés, la croissance du PIB atteindrait 2,7% en moyenne annuelle 2022.

Pour 2023, la croissance serait moindre compte tenu d'un environnement économique international moins porteur, et de l'impact de la hausse des prix de l'énergie. La croissance serait principalement soutenue par la consommation des ménages, qui bénéficieraient de mesures de soutien au pouvoir d'achat, poussée par une légère diminution du taux d'épargne.

L'inflation serait proche pour 2022 de 6% en moyenne annuelle, La projection d'inflation pour 2023 serait celle d'un scénario de « retour à la normale », c'est-à-dire d'une inflation toujours soutenue sur le début de l'année, puis d'une réduction de son niveau pour atteindre +3% fin 2023. Au global, l'inflation moyenne pour 2023 est attendue à 4,2%.

Dans ces conditions, le déficit public pour 2023 resterait stable par rapport à l'année 2022, à hauteur de 5% du PIB. Pour mémoire, il était de 9% en 2020, puis de 6,5% en 2021. Le retour du déficit des finances publiques sous le seuil des 3% n'est prévu que pour 2027, dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 publiée en même temps que le projet de loi de finances pour 2023



2 - Les mesures gouvernementales et législatives au profit des collectivités locales :

L'essentiel à retenir pour les collectivités locales :

Des dotations plutôt stables ou en hausse, les principaux chiffres :

- 53,2 Md€ de concours financiers aux collectivités territoriales dont 27,1 Md€ au titre de la DGF montant supérieur au montant 2022 de 320 M€ ;
- Maintien des dotations d'investissement avec 1,046 M€ pour la DETR (idem 2021) et 570 M€ pour la DSIL ;
- Hausse de la DSU de 90 M€, de la DSR de 200 M€, de la dotation d'intercommunalité de 30M€ et stabilité de la DNP ;
- 6,7 Md€ de FCTVA, avec la concrétisation de l'automatisation de la gestion du FCTVA, l'ensemble des collectivités sont désormais concernées. A noter que la commune de Layrac a perçu le FCTVA 2021 le 11 janvier 2023 (habituellement cette dotation était versée vers le 15 juillet).
- Mise en œuvre d'un amortisseur électricité permettant aux collectivités de ne pas subir une trop forte augmentation des dépenses d'électricité.

2^{ème} partie : L'EXECUTION DU BUDGET 2022 AU REGARD DES EXERCICES PASSES**1. Les recettes de fonctionnement****1.1 Des recettes de fonctionnement en progression mesurée**

L'année 2022 confirme la progression des recettes en particulier sur les produits des services et la fiscalité.

(recettes réelles hors mouvements exceptionnels)

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
produits des services	177 989	171 050	190 755	136 063	177 805	194 987
Contributions directes	1 531 758	1 555 743	1 606 881	1 642 553	1 675 336	1 763 370
dotations de solidarité communautaire	132 539	132 539	132 539	132 539	92 152	37 911
dotations	731 364	734 678	751 434	770 044	784 683	801 888
autres recettes	143 052	193 890	186 257	217 149	239 476	250 971
TOTAL	2 716 701	2 787 900	2 867 866	2 898 348	2 969 452	3 049 127
Variation		2,62%	2,87%	1,06%	2,45%	2,68%

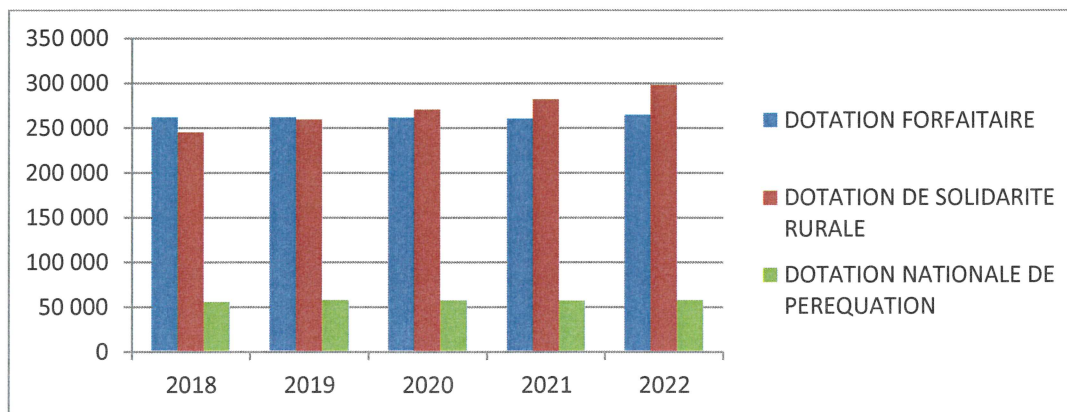
1.2 L'évolution de la DGF conforme aux prévisions

La stabilité de la DGF se confirme cette année encore. Grâce à la majoration de la Dotation de Solidarité Rurale cette recette reste parmi les plus importantes pour le budget communal.

Evolution de la dotation globale de fonctionnement depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022
DOTATION FORFAITAIRE	261 727	261 797	261 426	260 248	264 823
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	245 271	259 786	270 546	282 421	298 201
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	55 766	57 727	57 533	57 164	57 708
TOTAUX	562 764	579 310	589 505	599 833	620 732

Evolution des différentes composantes de la DGF

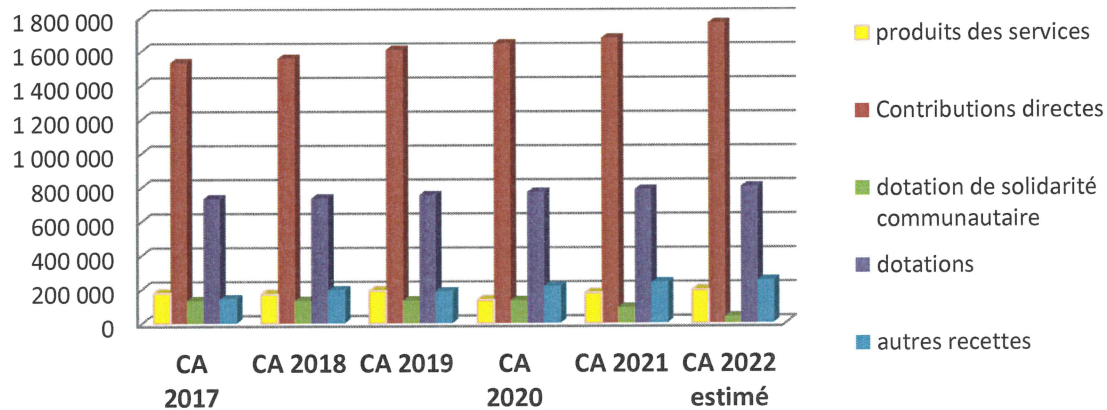


1.3 Un produit fiscal en progression certaine

La progression des bases, constatée chaque année, permet aux communes de bénéficier d'un produit fiscal évoluant favorablement.

<i>Hors Garantie Individuelle de Ressources (GIR)</i>	2020	2021	2022
BASE TFB	3 351 062	3 374 017	3 549 669
TAUX TFB	26,03%	53,36%	53,36%
PRODUIT TFB	871 897	1 800 375	1 894 103
LISSAGE		-7 125	-5 764
BASE TFNB	169 380	168 251	173 179
TAUX TFNB	68,78%	68,78%	68,78%
PRODUIT TFNB	116 500	115 723	119 113
TOTAL FONCIER	988 397	1 916 099	2 013 216
BASE TH SUR RESIDENCES SECONDAIRES ET NON EXONERES		190 579	218 920
TAUX	13,21%	13,21%	13,21%
PRODUIT TH RESIDENCES SECONDAIRES ET NON EXONERES	652 275	25 175	28 920
APPLICATION COEFFICIENT CORRECTEUR		-258 575	-273 002
TOTAL FISCALITE DIRECTE	1 640 672	1 675 574	1 763 370
Augmentation en volume		34 902	87 796
Augmentation en %		2,13%	5,24%

Recettes de fonctionnement répartition et évolution



2. Des dépenses de fonctionnement stables

Les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse sur l'année 2022 au regard de 2021 de 0,53 %.

Dépenses de fonctionnement (hors mouvements exceptionnels)

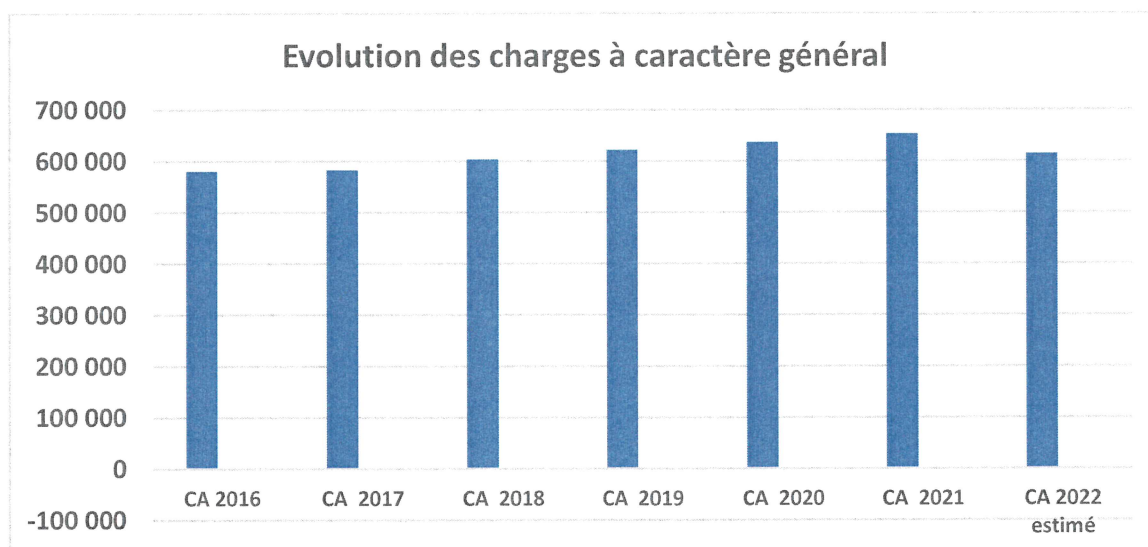
	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
charges à caractère général	580 649	583 514	604 063	622 004	636 804	652 802	614 616
charges de personnel	1 266 630	1 286 307	1 284 836	1 333 971	1 385 600	1 435 859	1 490 651
charges de gestion courante	417 952	283 261	273 341	250 067	247 801	242 610	221 235
charges financières	56 381	52 686	49 800	39 659	31 667	24 590	21 876
autres charges	93 011	99 841	93 011	85 662	101 538	95 593	89 975
TOTAL	2 414 623	2 305 609	2 305 051	2 331 363	2 403 409	2 451 453	2 438 353
Variation		-4,51%	-0,02%	1,14%	3,09%	2,00%	-0,53%

2.1 Des charges à caractère général en recul

La commune a bénéficié, par le biais du marché électricité et gaz, d'une atténuation de l'envolée des prix dans ce secteur. C'est pourquoi, l'explosion des dépenses sur les fluides n'a pas impacté les comptes pour l'année 2022. Les effets se feront sentir sur 2023 avec un nouveau marché pour lequel les prix sont en augmentation annoncée de plus de 15 %.

Par ailleurs, le programme pour les voiries n'a pas pu être mené à son terme (-26 000 €).

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 estimé
charges à caractère général	580 649	583 514	603 969	622 004	636 804	652 802	614 616
		0,49%	3,51%	2,99%	2,38%	2,51%	-5,85%



2.2 Les charges de personnel

Les frais de personnel et assimilés représentent plus de 60 % de dépenses réelles de fonctionnement (hors remboursements assurance statutaire)

2.2.1 des effectifs en baisse

Effectif année 2022 au 31 décembre	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
	NOMBRE	ETP	NOMBRE	ETP	NOMBRE	ETP	NOMBRE	ETP	NOMBRE	ETP	NOMBRE	ETP
TITULAIRES	32	28,96	32	30,38	34	33,1	34	32,84	31	29,84	27	26,1
CONTRACTUELS	15	3,55	9	1,77	16	1,64	12	1,6	16	3,34	18	6,24
TOTAL	47	32,51	41	32,15	50	34,74	46	34,44	47	33,18	45	32,34

Les effectifs des titulaires sont en baisse conséquente pour l'année 2022. Cette baisse sera compensée en 2023 par le remplacement, en qualité de stagiaires, des agents partis à la retraite ou ayant quittés la commune. Comme pour les autres années les postes pourvus par les non titulaires sont affectés principalement aux remplacements dans le secteur de l'enfance jeunesse (ALSH et restauration).

2.2.2 Evolution des dépenses de personnel

L'évolution des dépenses de personnel est marquée, pour l'année 2022, par l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires mais comme les années précédentes par la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Prévu BP	1 285 400	1 277 000	1 311 900	1 328 100	1 390 600	1 460 800	1 445 000
Décisions modificatives	-13 000	25 800	0	12 000	24 800	76 800	77 100
Total crédits	1 272 400	1 302 800	1 311 900	1 340 100	1 415 400	1 537 600	1 522 100
Réalisé	1 266 630	1 286 307	1 284 836	1 333 971	1 385 600	1 435 859	1 490 651
Ecart prévu/réalisé	5 770	16 493	27 064	6 129	29 800	101 741	31 449
Evolution crédits BP		-8 400 €	34 900 €	16 200 €	62 500 €	70 200 €	-15 800 €
Evolution réalisé		19 677 €	-1 471 €	49 135 €	51 629 €	50 259 €	54 792 €

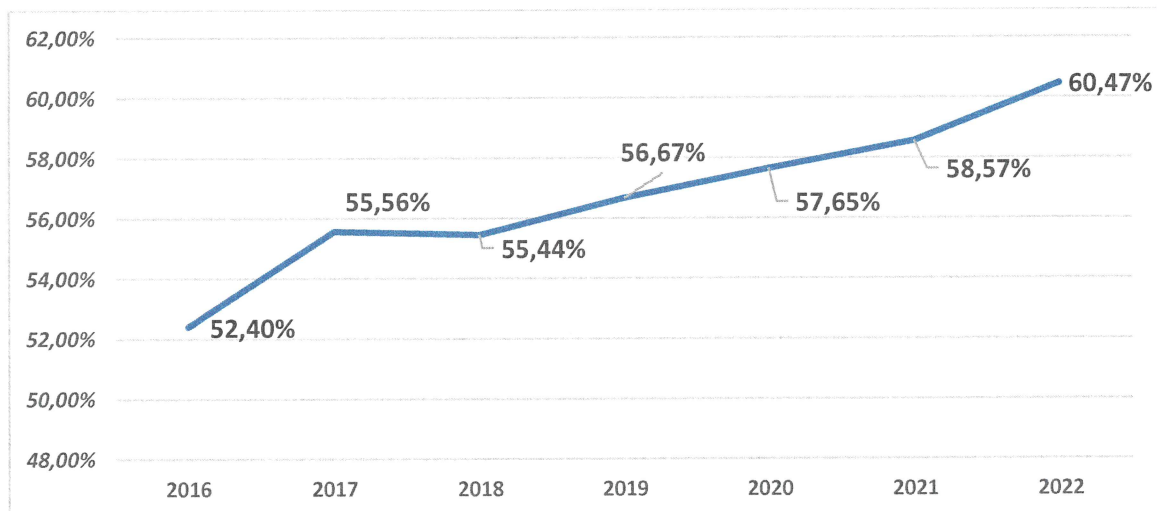
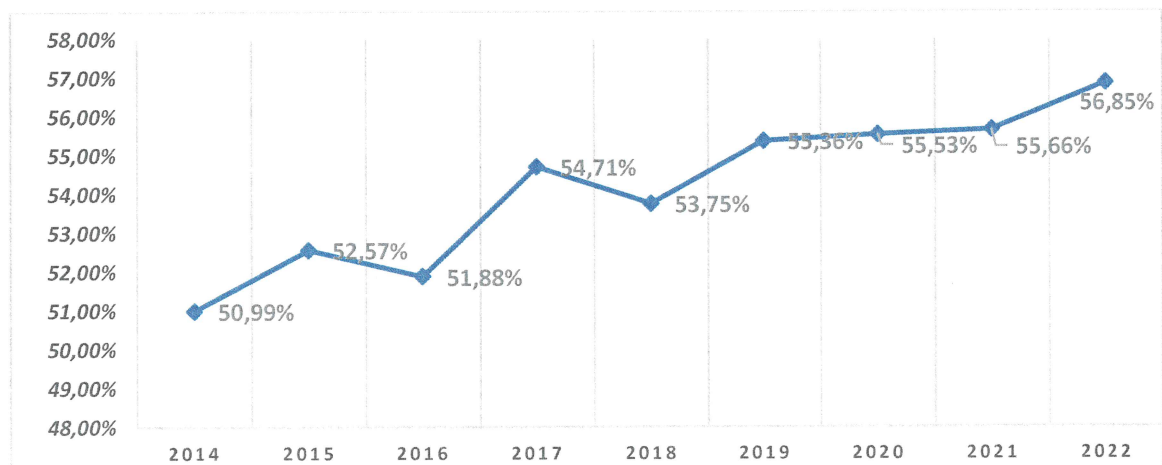
2.2.3 L'Indisponibilité des fonctionnaires

cause absences	2020		2021		2022	
	Nombre de jours	Nombres d'agents	Nombre de jours	Nombres d'agents	Nombre de jours	Nombres d'agents
accident du travail	270	6	157	5	252	4
longue maladie	228	1	328	1		
maladie de longue durée			365	1	14	1
maladie ordinaire	374	13	680	18	837	18
TOTAL en jours	872		1530	25	1103	23
TOTAL en heures	6 104		10 710		7 721	

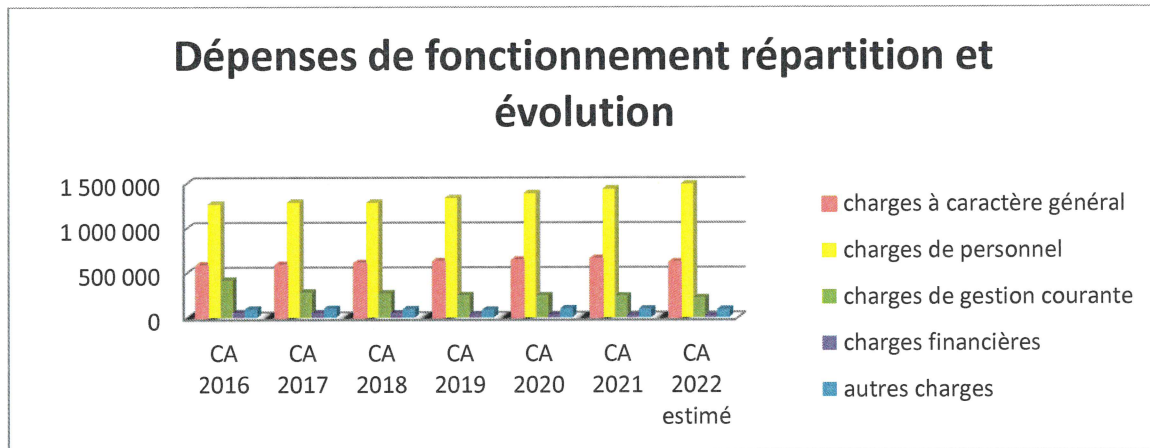
L'année 2022 a engendré diverses adaptations au fonctionnement des services. Le volume d'heures pour le remplacement du personnel titulaire indisponible a baissé de façon importante : 2 383 h contre 4 787 h en 2021.

Données sur les remplacements et renforts (années 2016-2022)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre agents	8	15	9	16	12	16	18
Nombre heures	5 358	6 474	3 238	2 976	2 913	6 078	11 348
dont heures remplacements						4 787	2 383
ETP	2,93	3,55	1,77	1,64	1,6	3,34	6,24
Coût	84 728	98 712	56 280	47 887	43 159	77 903	138 280

2.3 Vue d'ensemble des charges de personnel**Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement (en % et données brutes)****Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement (en % et remboursements intégrés)**

2.4 Répartition et évolution des dépenses de fonctionnement



3. L'exécution de la section d'investissement

Pour l'année 2022 le niveau d'exécution des dépenses est élevé (de l'ordre de 88 %).

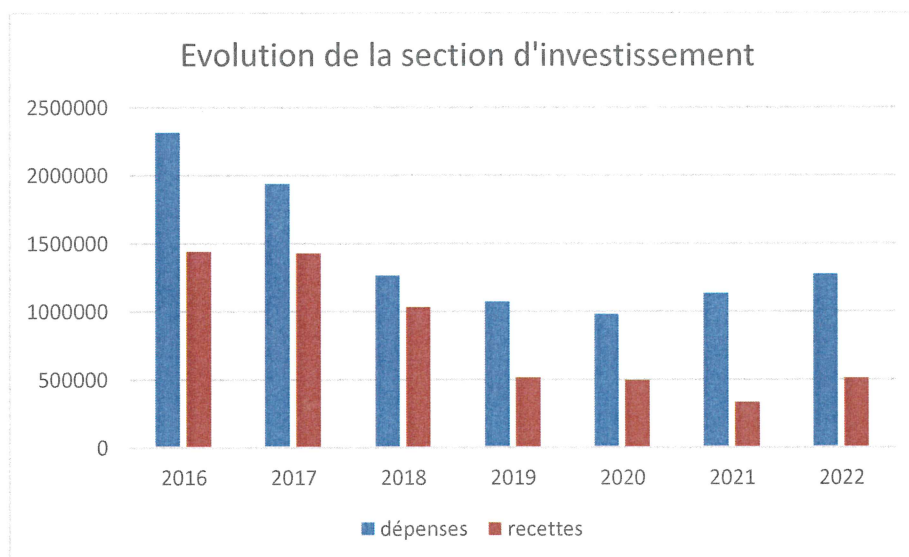
DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016-2022

Libellé	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	prévisions 2022
dotation fonds divers				733			
Emprunts et dettes assimilés	247 335	308 715	348 857	332 680	307 901	312 343	238 314
Immobilisations incorporelles	50 403	39 187	19 562	21 056	25 530	65 856	253 760
Subventions d'équipement versées	0	6 859	36 950	56 035	12 246	23 541	21 000
Immobilisations corporelles	82 530	72 009	50 655	238 435	63 192	82 681	157 932
Immobilisations en cours	1 615 265	1 415 063	799 634	368 630	557 438	580 164	602 745
Autres immobilisations financières		6 600					
Comptabilité distincte rattachée	318 388	88 021	8 360	55 360	13 665	70 000	
TOTAL	2 313 921	1 936 454	1 264 018	1 072 929	979 972	1 134 584	1 273 752

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016-2022

Avec un taux de réalisation de 77 %, les recettes réelles sont conformes aux prévisions.

RECETTES							
<i>Libellé</i>	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Prévisions 2022
Dotations, fonds divers et réserves - hors 1068)	75 719	84 099	341 830	273 205	216 057	109 160	127 291
Subventions d'investissement reçues	235 356	557 373	646 050	175 831	264 936	155 039	387 907
Emprunts et dettes assimilés	810 740	700 650	660	0	0		
Immobilisations incorporelles	9 814						
Immobilisations corporelles			0	0	485		
Immobilisations en cours			32 447	0	0		
Autres immobilisations financières			2 200	2 200	2 200		
Comptabilité distincte rattachée	308 761	88 021	10 179	64 988	13 664	70 000	
TOTAL	1 440 390	1 430 143	1 033 366	516 224	497 342	334 199	515 199



La moyenne de dépenses sur la période 2016-2022 est de 1 400 000 € pour une moyenne de recettes de 823 000 €.

3^{ème} PARTIE : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA PERIODE 2023-2026

1. Les hypothèses retenues

- **Fiscalité** : majoration des bases de la TFB et de la TFNB à 7,1 % en 2023 (conformément aux dispositions de la loi de finances initiale 2023) puis 4 % en 2024 et 2 % pour la période 2025-2026,

- **Dotations** : prise en compte de la loi de finances 2023 avec stabilisation des montants des dotations à l'exception de la Dotation de Solidarité Rurale (+5 % sur 2023 puis 2 % sur 2024-2026),
- **Progression des charges à caractère général** : 15 % pour les fluides en 2023 (électricité, gaz, carburant) – majoration de 5 % sur les lignes non maîtrisables par la commune (contrats de maintenance, frais télécommunication, fournitures administratives, etc.),
- **Une provision en dépenses imprévues variant de 50 000 € à 70 000 €**,
- **Progression des charges de personnel** de 2 % au titre du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) la période 2023-2026 avec intégration des départs en retraite programmés,
- **Un programme pluriannuel d'investissement** sur la base de 8,7 M de dépenses pour 5,54 M de recettes (hors épargne nette et excédent capitalisé),
- **Recours à un emprunt de 2,5 M** maximum pour le financement du programme.

2. Le produit fiscal attendu

2.2.1. La fiscalité directe

Les taux des impôts directs locaux seront reconduits à l'identique en 2022 :

- Taxe d'habitation (résidences secondaires et non exonérées) : 13,21 %
- Taxe foncière sur les Propriétés bâties : 53,36 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 68,78 %

Les taux sont sans variation depuis l'année 2016.

La revalorisation des bases de la taxe foncière est établie sur une progression de 7,1 %. Une majoration de 4 % en 2024 et pour les années suivantes, elle est de 2 %.

	2022	2023	2024	2025	2026
BASE TFB	3 549 669	3 798 146	3 950 072	4 029 073	4 109 655
TAUX TFB	53,36%	53,36%	53,36%	53,36%	53,36%
PRODUIT TFB	1 888 339	2 026 691	2 107 758	2 149 913	2 192 912
BASE TFPB	173 179	185 475	192 894	196 752	200 687
TAUX TFPB	68,78%	68,78%	68,78%	68,78%	68,78%
PRODUIT TFPB	119 113	127 570	132 672	135 326	138 032
TOTAL FONCIER	2 007 452	2 154 260	2 240 431	2 285 239	2 330 944
TH					
BASE TH SUR RESIDENCES SECONDAIRES ET NON EXONERES	218 928	229 874	239 069	246 241	251 166
TAUX	13,21%	13,21%	13,21%	13,21%	13,21%
PRODUIT TH RESIDENCES SECONDAIRES ET NON EXONERES	28 920	30 366	31 581	32 528	33 179
Garantie individuelle de ressources (GIR)	6 822	6 822	6 822	6 822	6 822
APPLICATION COEFFICIENT CORRECTEUR	-273 002	-273 002	-273 002	-273 002	-273 002
TOTAL FISCALITE DIRECTE	1 770 192	1 911 625	1 999 010	2 044 766	2 091 121
Augmentation en volume		141 432	87 385	45 756	46 355
Augmentation en %		7,99%	4,57%	2,29%	2,27%

2.2.2 Les versements de l'Agglomération d'Agen

Pour Layrac, la voirie communautaire est retransférée à la commune à partir de 2022 (variation sur les montants versés à l'Agglomération et perçus de l'Agglomération). **Les montants notifiés par les services de l'Agglomération sont : Attribution de Compensation (AC) – 90 000 € en fonctionnement et + 11 500 € en investissement.**

Pour la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), l'Agglomération d'Agen a versé pour 2022 la somme de 37 911 €. Aussi, il paraît raisonnable de prévoir le montant de 37 800 € sur les années à venir.

3. Les concours financiers de l'Etat

3.1 La dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Pour l'ensemble des dotations, la progression porte uniquement sur l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) positionnée à 4% en 2023 et à 2 % sur 2024-2026.

	2022	2023	2024	2025	2026
DOTATION FORFAITAIRE	264 823	265 000	265 000	265 000	265 000
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	298 201	310 130	316 333	322 659	329 112
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	57 708	57 000	57 000	57 000	57 000
TOTAL DGF	620 732	632 130	638 333	644 659	651 112

3.2 Les compensations fiscales

L'Etat compense les exonérations votées par le législateur. Pour 2023, il est envisagé de caler la prévision aux montants perçus sur 2021 et 2022 soit 50 000 €.

4. Vue d'ensemble des recettes déterminées

Chap	RECETTES	2022	2023	2024	2025	2026
013	Atténuations de charges	89 238	200	200	200	200
70	Produits des services, domaine	194 987	204 824	208 523	212 295	216 143
73	Impôts et taxes	1 947 963	2 071 237	2 155 519	2 198 622	2 242 271
74	Dotations, subventions	801 888	782 231	785 241	791 847	798 586
75	Autres produits de gestion courante	15 024	16 000	16 000	25 600	38 400
76	Produits financiers	28	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	2 500	0	0	0	0
77	Cessions actifs	203 600	0	0	0	0
	TOTAL	3 255 228	3 074 492	3 165 483	3 228 564	3 295 600
			-5,55%	2,96%	1,99%	2,08%

5. Prévisions d'évolution de la masse salariale de 2023 à 2026

Pour les années étudiées, une analyse des besoins de remplacement, des grades et compétences souhaités devra être menée. Sur la période 2023 – 2026, le nombre potentiel d'agents pouvant demander leur départ en retraite est de 6.

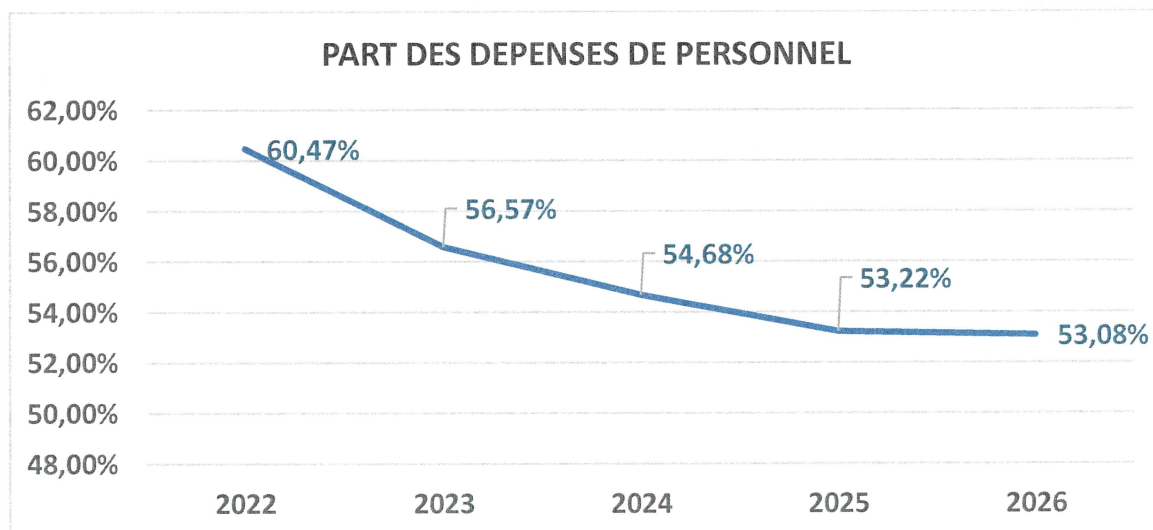
Simulation effectuée sur la base d'un départ à 62 ans et plus (à noter que l'âge maximal est fixé à 67 ans)

Catégories	2023		2024		2025		2026		Total départs	Total embauches
	Départ	Embauche	Départ	Embauche	Départ	Embauche	Départ	Embauche		
C	-2	2	-1	1	-2	2	-1	1	-6	6
A	0	0	-1	0	0	0	0	0	-1	0
TOTAL	-2	2	-2	1	-2	2	-1	1	-7	6

Ces chiffres conduisent à réévaluer la masse salariale sur la période 2023 -2026. A noter qu'en année pleine, la revalorisation du point d'indice représente la somme de 25 000 €.

2022	2023	2024	2025	2026 *
1 490 651	1 419 662	1 338 677	1 371 507	1 405 383
Variation	-4,76%	-5,70%	2,45%	2,47%

* Pour l'année 2026, une embauche a été chiffrée en vu du renforcement de l'équipe du CTM.



6. Vue d'ensemble des dépenses positionnées sur la période 2023-2026

Code	Libellé	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025	Prévisions 2026
011	Charges à caractère général	619 500	693 130	704 710	721 319	763 631
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 490 651	1 419 662	1 338 677	1 371 507	1 405 383
014	Atténuations de produits	89 975	90 000	90 000	90 000	90 000
65	Autres charges de gestion courante	221 235	210 800	210 800	246 800	246 800
66	Charges financières	21 876	24 891	52 855	96 217	90 737
67	Charges exceptionnelles	2 386	1 000	1 000	1 000	1 000
	Dépenses imprévues	0	70 000	50 000	70 000	70 000
TOTAL		2 445 623	2 509 483	2 448 042	2 596 843	2 667 551
			2,61%	-2,45%	6,08%	2,72%

La prospective est établie selon les principes actuels : prévision de recette prudente et poursuite de la politique d'économie (sans dégradation des services rendus à la population) en dépense. La ligne des dépenses imprévues sera alimentée pour faire face aux dépenses non prévisibles en particulier pour les fluides.

7. Détermination des épargnes projetées

A la lecture du tableau des épargnes (brutes et nettes) on constate que les projections établies sur la période 2023-2026 font ressortir une situation financière de la commune conforme aux ratios prudentiels.

	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026
Recettes réelles de fonctionnement	3 254 917	3 074 492	3 165 483	3 228 565	3 295 600
Dépenses réelles de fonctionnement	2 445 623	2 509 483	2 448 042	2 596 843	2 667 551
Excédent	809 294	565 009	717 441	631 722	628 049
	24,86%	18,38%	22,66%	19,57%	19,06%
Produits financiers et exceptionnels	206 128	0	0	0	0
charges financières et exceptionnelles	24 262	25 891	53 855	97 217	91 737
Epargne brute	578 904	539 118	663 586	534 505	536 312
	17,79%	17,54%	20,96%	16,56%	16,27%
Remboursement du capital de la dette	238 167	243 219	248 303	156 402	158 515
Nouveaux emprunts			26 715	67 643	69 807
Total capital dette	238 167	243 219	275 018	224 044	228 322
Epargne nette	340 736	295 899	388 568	310 460	307 990
	10,47%	9,62%	12,28%	9,62%	9,35%

4^{ème} PARTIE : LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement sera présenté en 2 parties : les investissements courants et les projets.

1) Les investissements courants

Pour les investissements courants le montant est fixé à 728 500 € (années 2023-2026) selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous.

DEPENSES	PM 2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2023-2026
INVESTISSEMENTS COURANTS						
ENTRETIEN SUR BATIMENTS	20 000	54 000	25 000	30 000	30 000	139 000
PPI VOIRIES	80 000	82 500	99 000	100 000	100 000	381 500
INVESTISSEMENT ECOLE ELEMENTAIRE	18 000	4 000	4 000	4 000	4 000	16 000
INVESTISSEMENT ECOLE MATERNELLE	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
DEFENSE INCENDIE	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
MATERIEL ET OUTILLAGE (SERVICES MAIRIE)	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
FINANCEMENT LOGEMENTS SOCIAUX	21 000		20 000	30 000	30 000	80 000
TOTAL INVESTISSEMENTS COURANTS	167 000	168 500	176 000	192 000	192 000	728 500

2) Les projets

Les projets sont chiffrés à 8 174 488 € avec :

- L'aménagement du secrétariat ;
- La poursuite de la création d'une restauration scolaire à proximité immédiate de l'école élémentaire ;
- la construction d'un complexe municipal comprenant un stade et une salle polyvalente.

DEPENSES	PM 2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
PROJETS						
AMENAGEMENT SECRETARIAT		61 200				61 200
Aménagement classes supplémentaires école élémentaire	194 000					
RESTAURATION SCOLAIRE (équipement cuisine compris pour 107 640 € TTC) + four actuel	52 000	317 000	332 000			649 000
CABINETS MEDICAUX (Libéros)	204 300					
COMPLEXE MUNICIPAL	292 962	1 573 187	4 305 880	1 015 221		6 894 288
DESSERTE COMPLEXE MUNICIPAL (provision)		50 000	250 000	250 000		550 000
Acquisitions foncières en périphérie complexe	10 000		10 000	10 000		20 000
TOTAL PROJETS	753 262	2 001 387	4 897 880	1 275 221	0	8 174 488

Des dépenses imprévues ont été positionnées pour la période 2023-2026 :

	2023	2024	2025	2026	TOTAL
DEPENSES IMPREVUES	16 000	50 000	50 000	50 000	166 000

DEPENSES	2023	2024	2025	2026	TOTAL
TOTAL INVESTISSEMENTS COURANTS	168 500	176 000	192 000	192 000	728 500
TOTAL PROJETS	2 001 387	4 897 880	1 275 221		8 174 488
TOTAL DEPENSES IMPREVUES	16 000	50 000	50 000	50 000	166 000
TOTAL GENERAL	2 185 887	5 123 880	1 517 221	242 000	9 068 988

3. Les recettes attendues

Pour financer la section, les recettes sont estimées comme suit :

RECETTES	PM 2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2023-2026
FCTVA	101 800	258 675	358 573	840 521	248 885	1 706 654
ATTRIBUTION DE COMPENSATION AGGLO	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	44 000
TAXE AMENAGEMENT	20 000	25 000	25 000	25 000	25 000	100 000
TOTAL RECETTES HORS SUBVENTIONS	132 800	294 675	394 573	876 521	284 885	1 850 654
SUBVENTIONS PROJETS						
AMENAGEMENT SECRETARIAT DETR 2019		12 400				12 400
Aménagement classes supplémentaires école élémentaire	61 500					
RESTAURATION SCOLAIRE (FST notifié 104 000 € - Département (notifié 30 000 €) DETR (notifié 173 300 €)	104 757	202 607				202 607
CABINETS MEDICAUX (Libéros) FST	32 582					0
CLASSES MOBILES E ELEMENTAIRE	14 657					0
Complexe municipal sportif et associatif						0
Subvention spécifique Agglo féminines (à solliciter auprès de l'agglo) au titre du contrat d'attractivité			100 000	100 000		200 000
Subvention spécifique Région féminines (centre de formation) au titre du contrat d'attractivité			100 000	100 000		200 000
Subvention Région accueil lycées au titre du contrat d'attractivité (lycées/CFA)			100 000	100 000		200 000
Subvention Département 47 facil			75 000	75 000		150 000
FST (sur globalité du dossier)		251 321	251 321	0	0	502 642
DETR		280 000	355 983	170 840		806 823

RECETTES	PM 2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2023-2026
DSIL (transition écologique)		0	99 197	113 980		213 177
Agence Nationale du Sport (Subvention de 100 000 € au titre du pôle rugby féminin)				100 000		100 000
ADEME (pour mémoire en fonction des options techniques retenues) en lien avec TE47			120 000			120 000
Subvention TE47 éclairage terrain (30%)			200 000			200 000
SOULTE AVERGIES				150 000		150 000
PUP Rond-point desserte Complexe			160 000	160 000	34 000	354 000
Cession Pénéro 1 (26 515 m ² *12 €/m ²)				318 180		318 180
Cession maison 19 mars	200 000					
TOTAL RECETTES PROJETS	413 497	746 328	1 561 501	1 388 000	34 000	3 729 829
TOTAL RECETTES	546 297	1 041 003	1 956 074	2 264 521	318 885	5 580 483

4. Le besoin de financement

Ce besoin de financement sera recherché par le biais d'une optimisation des co-financements possibles mais aussi grâce à l'excédent dégagé sur les différents exercices. L'appel à l'emprunt sera, comme évoqué à de multiples reprises, limité à 2,5 M. Le besoin de financement est de :

	2023	2024	2025	2026	TOTAL 2023-2026
TOTAL DEPENSES	2 185 887	5 123 880	1 517 221	242 000	9 068 988
TOTAL RECETTES	1 041 003	1 956 074	2 264 521	318 885	5 580 483
BESOIN DE FINANCEMENT	-1 144 884	-3 167 806	747 300	76 885	-3 488 505
Epargne nette	295 899	388 568	310 460	307 990	1 302 917
					-2 185 588
					<i>Excédent reporté 2022</i>
					399 224
					BESOIN DE FINANCEMENT FINAL
					-1 786 364

5ème partie : EVOLUTION DES INDICATEURS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE

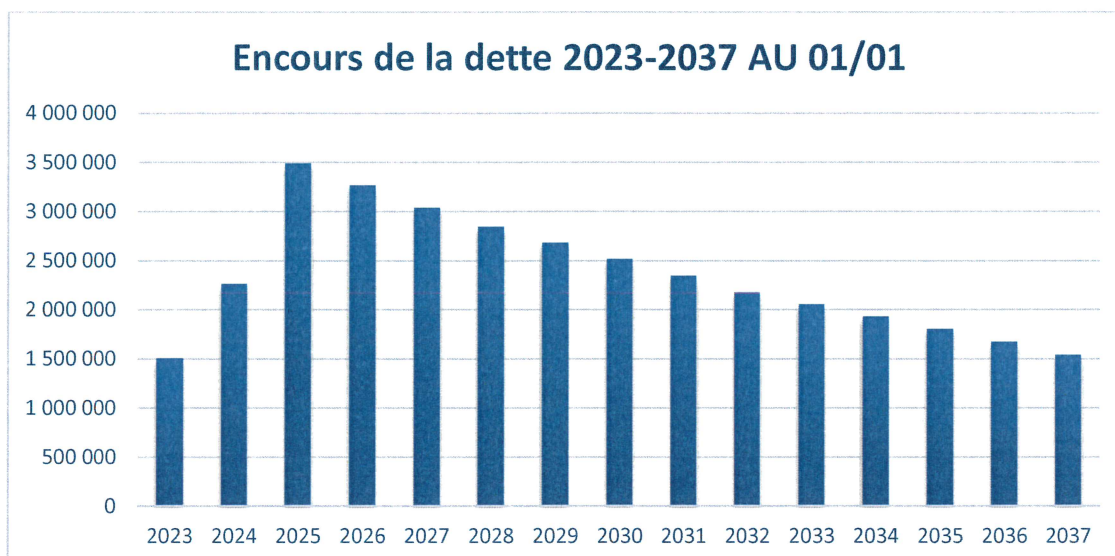
1. Profil de l'emprunt projeté

Comme indiqué lors des différentes réunions sur le complexe municipal, le DOB 2023 reprend le montant maximal de l'emprunt envisagé à savoir 2,5 M. Pour les projections contenues dans le DOB, les appels sont positionnés sur les bases suivantes :

- 1 emprunt de 1 000 000 € et 1 emprunt de 1 500 000 €
- Durée 25 ans
- Taux : 3,2 %
- 1^{er} appel en 2023 et début remboursement 2024
- 2^{ème} appel en 2024 et début remboursement 2025

2. Une capacité de désendettement identique au DOB 2022

Evolution de l'encours de la dette et capacité de désendettement avec un appel à emprunt de 2,5 millions



La capacité de désendettement, à la fin du mandat actuel, est en deçà du seuil d'alerte fixé à 12 ans.

	2023	2024	2025	2026
ENCOURS 31/12	2 265 281	3 490 263	3 266 219	3 038 043
EPARGNE BRUTE	539 118	663 586	534 505	536 312
CAPACITE DE DESENDETTEMENT (en année)	4,20	5,26	6,11	5,66

ANNEXES

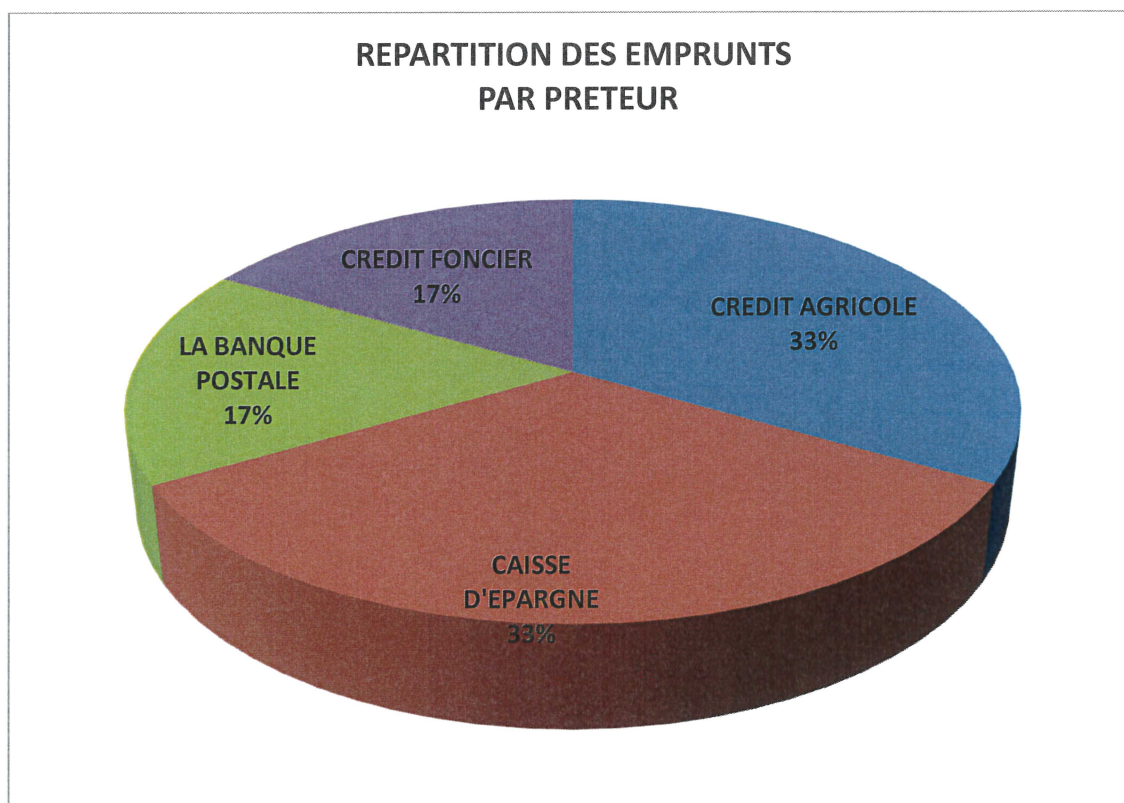
L'endettement

1) Structure de la dette actuelle

La dette est composée de **6 emprunts (5 à taux fixe et 1 indexé sur le livret A)**.

Sur les années 2023-2026 trois emprunts arrivent à échéance :

Objet	Organisme prêteur	Date encaissement	Périodicité	Capital emprunté	Dernière échéance
CONSTRUCTION ECOLE MATERNELLE ET BATIMENTS COMMUNAUX	CAISSE D'EPARGNE	25/07/2004	Annuelle	1 351 500	25/07/2024
TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE	CREDIT AGRICOLE	31/10/2006	Trimestrielle	300 000	31/10/2026
TRAVAUX BATIMENTS/VOIRIE 2007	CREDIT AGRICOLE	30/11/2006	Trimestrielle	250 000	28/11/2026



Dette par habitant

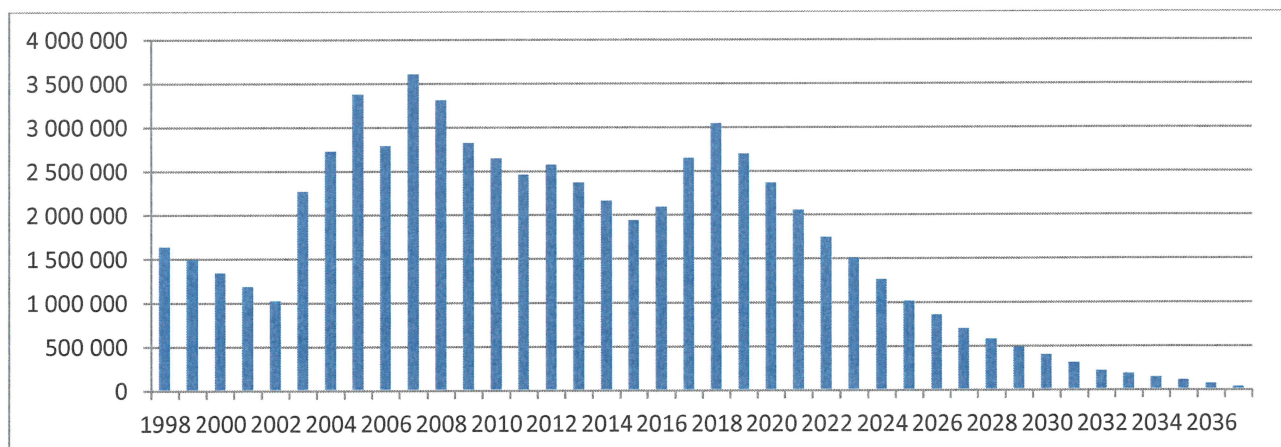
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû au 31/12	3 045 630	2 698 937	2 366 257	2 058 625	1 746 814	1 508 647	1 265 281
population	3 642	3 630	3 661	3 678	3 690	3 742	3 781
dette par habitant	836	744	646	560	473	403	335
<i>moyenne de la strate</i>	<i>770</i>	<i>762</i>	<i>751</i>	<i>728</i>	<i>717</i>	non publié	non publié

2) L'évolution de l'encours de la dette

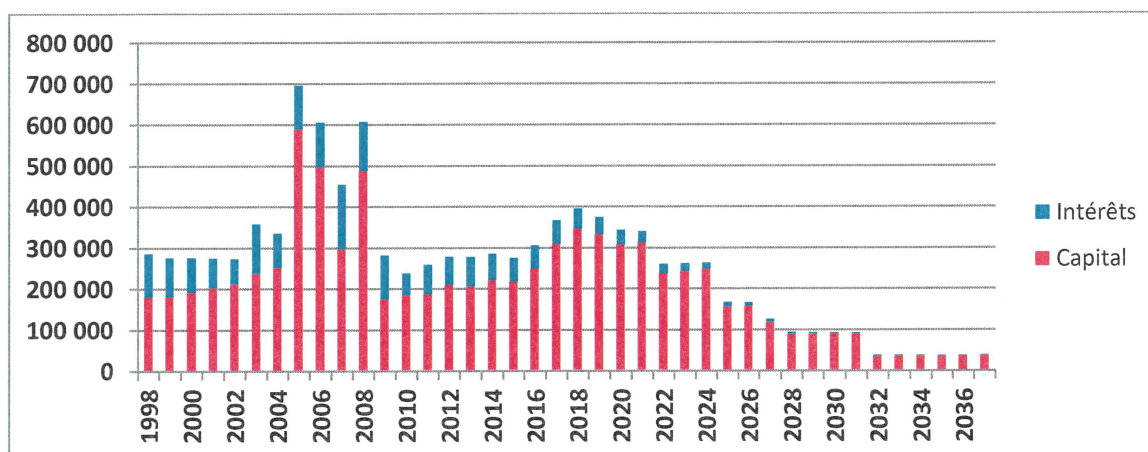
L'encours de dette de la commune s'élève à 1 508 500,48 € au 1^{er} janvier 2023.

en €	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Souscriptions	810 000	700 000	0	0	0	0	0
Remboursements	247 335	308 715	348 207	332 680	307 901	311 542	238 314
Evolution de la dette	562 665	391 285	-348 207	-332 680	-307 901	-311 542	-238 314

Evolution de l'encours de dette (1998 – 2037)



Sans appels supplémentaires, l'extinction de la dette est prévue en 2037.



LEXIQUE

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Capacité de désendettement : rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'année d'épargne brute.

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Dépenses d'équipement brut : acquisitions de biens, meubles et immeubles et travaux en cours

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent de recettes sur les dépenses – mouvements financiers (notamment intérêts de la dette) et exceptionnels

Épargne nette : elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Taux d'épargne (brut, net, de gestion) : Epargne (brute, nette, de gestion) divisée par les recettes réelles de fonctionnement